

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 mai 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 19 et 20 mai 2014**

**2014 DAC 1014** Subventions (41.500 euros) à 7 associations au titre de l'aide à la diffusion pour les arts du cirque, de la rue, la marionnette et le pluridisciplinaire.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 7 associations;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Production bis 1, rue Emile Fontaine, 91116 Saulx-les-Chartreux, pour le spectacle Hula Doll de Tony Clifton Circus présenté au Cirque électrique du 11 au 15 juin 2014. 128701 ; 2014\_04111.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Omproduct 3, rue des Fusillés, 92270 Le Kremlin-Bicêtre, pour le spectacle Axis Mundi, présenté à l'Etoile du Nord du 22 au 24 mai 2014. 69161 ; 2014\_00033.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Hey ! Team, 4, avenue Debidour, 75019 Paris, pour le spectacle Note d'encre et ciné concert performances, présenté au Musée du Quai Branly le 17 mai et en juin, septembre et novembre. 100121 ; 2014\_03549.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Asin 196, rue de Belleville, 75020 Paris, pour le spectacle René renait, présenté au festival du Printemps des rues en mai 2014. 153202 ; 2014\_01953.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Oposito, 53, rue de Merlan, 93130 Noisy-le-Sec pour le spectacle Kori Kori, présenté en ouverture du festival Onze Bouge le 29 mai 2014. 178241 ; 2014\_01892.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Française de Comptages 4, rue de la Collégiale, 75005 Paris pour le spectacle Une Cerise noire dont la diffusion est prévue au printemps 2014. 80641 ; 2014\_02344.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Frichti Concept, 23, rue Alexandre Dumas, pour le spectacle Impromptus chorégraphiques, présenté au festival du Printemps des rues en mai 2014. 15255 ; 2014\_02278.

Article 8 : La dépense correspondante, soit 41.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.